Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre

2007/2114(INI) - 23/10/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : faire avancer l’action à mener dans le domaine de l’éducation et la formation des adultes.

CONTENU : l’éducation et la formation des adultes n’ont pas toujours bénéficié de la reconnaissance qu’ elles méritent, en termes de visibilité, de priorité stratégique et de ressources, en dépit de l’importance politique accordée ces dernières années à l’éducation et la formation tout au long de la vie. La participation des adultes à l’éducation et à la formation reste limitée. Par rapport à l’objectif de référence de 12,5% pour la participation à l’éducation et la formation des adultes (à atteindre d’ici 2010), le taux moyen en 2005 était de 10,8%.

La présente communication met en évidence le rôle essentiel de l’éducation et la formation des adultes, assurant l'acquisition de compétences clés par tous, dans le renforcement de la capacité d'insertion professionnelle et de la mobilité dans un marché du travail moderne, ainsi que de l’inclusion sociale. Elle fournit la base stratégique nécessaire à la mise en œuvre du futur programme «Gruntdvig», qui s'inscrira dans le contexte plus général du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013. Elle propose d’associer les États membres et les parties prenantes concernées à une réflexion sur l’ éducation et la formation des adultes, qui débouchera sur l’élaboration d’un plan d’action en 2007.

Au terme de son analyse, la Commission conclut que les États membres ne peuvent plus se permettre de ne pas disposer d’un système d’éducation et de formation des adultes efficace, intégré dans leur stratégie d’ éducation et de formation tout au long de la vie, qui assure aux participants un meilleur accès au marché du travail, renforce leur intégration sociale et les prépare à un vieillissement actif dans l'avenir. Ils devraient s’assurer de l’existence de systèmes leur permettant de définir des priorités et de contrôler la mise en œuvre de celles-ci.

Cinq messages clés destinés aux acteurs de l’éducation et la formation des adultes sont présentés :

1) **Lever les obstacles à la participation** : il est essentiel d’augmenter la participation à l’éducation et la formation des adultes et de la rendre plus équitable. Bien que toutes les parties prenantes aient un rôle à jouer, il revient aux pouvoirs publics de conduire les efforts visant à éliminer les obstacles et à promouvoir la demande, un accent particulier étant mis sur les personnes peu qualifiées. Il s'agira notamment de mettre en place des systèmes d'information et d'orientation de qualité, fondés sur une approche davantage centrée sur l'apprenant, de fournir des incitations financières ciblées aux individus et de soutenir l’établissement de partenariats locaux ;

2) **Veiller à la qualité de l’éducation et la formation des adultes** : pour favoriser une culture de la qualité dans l’éducation et la formation des adultes, les États membres devraient investir dans l’ amélioration de méthodes et matériels éducatifs adaptés aux apprenants adultes. Ils devraient mettre en place des mesures pour le développement professionnel initial et continu des personnes travaillant dans le domaine de l’éducation et la formation des adultes, afin de les doter des compétences requises et de leur permettre de se perfectionner. Ils devraient introduire des mécanismes d’assurance qualité et améliorer le niveau des prestations ;

3) **Reconnaissance et validation des résultats d’apprentissage** : dans les cinq prochaines années, les États membres devraient mettre en place des systèmes de validation et de reconnaissance des apprentissages non formels et informels, en se fondant sur les principes européens communs pour

la validation et la reconnaissance et en tenant pleinement compte des expériences existantes. Le développement de la validation et de la reconnaissance peut être lié au développement des cadres nationaux de certifications, dans le contexte général du cadre européen des certifications.

4) **Investir dans la population vieillissante et les migrants** : les États membres devraient veiller à investir suffisamment dans l'éducation et la formation des personnes âgées et des migrants, mais avant tout garantir l'efficacité de l'éducation et de la formation, en mettant au point des systèmes adaptés aux besoins de l'apprenant. Ils devraient également sensibiliser l'opinion publique au rôle important des migrants et des personnes âgées dans la société et l'économie.

5) **Indicateurs et points de référence** : la qualité et la comparabilité des données sur l'éducation et la formation des adultes doivent continuer à s'améliorer. Il est nécessaire, en particulier, de mieux comprendre les avantages présentés par l'éducation et la formation des adultes et les obstacles qui entravent la participation à cette dernière, et de disposer de meilleures données sur les prestataires, les formateurs et le déroulement concret des formations. Il est également nécessaire de disposer de données fiables ventilées par sexe.